



LA CHRISTIADE OU LA RÉSISTANCE DES CRISTEROS AU MEXIQUE EN 1926

En 1917, les révolutionnaires mexicains instaurent une Constitution comparable à la Révolution bolchevique de la même année... Au début de l'été 1926, le peuple mexicain est au pied du mur, sommé de se défendre ou de périr dans la foi. Sa résistance est immédiate, unanime, exemplaire. Mais les voies pacifiques ne donnent aucun résultat...

En 1926, un an après la proclamation du Christ « Roi des Nations » par Pie XI, le général-président Calles¹ décrète une série de lois antireligieuses visant à interdire l'Église et éradiquer le catholicisme². En juillet 1926, le destin du catholicisme mexicain bascule dans l'extraordinaire. « Voici que ce peuple qui avait tout supporté du despotisme maçon, comme des bandits qui ravageaient le Mexique avant lui : le fouet, la spoliation, la misère – voici que ce peuple humble et soumis, prêt à tirer

son chapeau dans la rue sur le passage des riches et des puissants, ce peuple qui a déjà abandonné à César, dans le sang et les larmes, ses terres, ses richesses, ses libertés, son honneur national, ce peuple qui reste le plus doux du continent américain, voici qu'il ne supporte pas qu'on le prive des sacrements de la religion. »³

La recherche de la paix

Les catholiques mexicains improvisent partout d'immenses manifestations pénitentielles, spécialement dans les centres mariaux. A la veille de l'entrée en vigueur des nouvelles lois religieuses, le haut clergé mexicain organise une grandiose manifestation religieuse. Elle a lieu le jour du pèlerinage annuel à Notre-Dame de

(1) « *La grande presse européenne – et la presse suisse pour sa part – n'a parlé des persécutions mexicaines que pour s'efforcer d'atténuer les responsabilités de Calles.* » (remarque parue dans *La Semaine catholique de la Suisse française, organe du diocèse de Lausanne, Genève et Fribourg*, jeudi 28 octobre 1926.

(2) cf. *Le Rocher* no 66.

(3) Hugues Kéraly, « Histoire des cristeros », *Itinéraires* no 268, p. 42.

Guadalupe, qui se trouve à quatre kilomètres au nord de Mexico. Un message de *Central News* évalue à 100'000 le nombre des pèlerins qui, chargés de croix et de couronnes de fleurs, se rendent, pieds nus, par des chemins rocaillieux, jusqu'au sanctuaire. Dans cette immense foule se coudoient toutes les classes, depuis les Indiens les plus humbles, jusqu'aux femmes de l'aristocratie mexicaine. Durant toute la journée et toute la nuit, les pèlerins assistent aux offices et défilent devant l'image miraculeuse de la Vierge de Guadalupe.

Une pétition, réunissant en quelques jours deux millions de signatures, est présentée au Congrès : une nation entière exige l'abrogation des articles anti-chrétiens.⁴ Les chrétiens mexicains occupent les églises et manifestent dans la rue, devant les palais gouvernementaux, avec pancartes et statues, sous la protection du Saint-Sacrement. Ces rassemblements sont réprimés au fusil et à la mitrailleuse lourde par les régiments de ligne fédéraux. Le sang coule : ces premiers martyrs cristeros comptent beaucoup

(4) Le président de la Chambre des députés répondra, en septembre 1926, qu'il n'a rien reçu !



de femmes, d'enfants, qui défilent armés du rosaire et vêtus de blanc ! Le sang chrétien coule partout.

La « Ligue Nationale de Défense de la Liberté Religieuse »⁵ fait circuler la liste de tous les magasins, trust, services qui, au Mexique, étaient propriété de l'Etat. Le mot d'ordre reste sous-entendu. Les familles catholiques ne prennent plus le train, le bateau, la diligence ; elles se privent de spectacle, de foire, de corrida ; elles annulent toutes les commandes qui ne sont pas rigoureusement nécessaires à la vie. Bref, elles organisent le boycott économique du gouvernement. Seuls les petits commerces

d'alimentation peuvent survivre au naufrage général de l'économie. Les catholiques mexicains montrent ainsi que le salut de l'âme leur importe davantage que tous les progrès de la civilisation. Calles y répond en aggravant le dispositif. Le dialogue devient impossible.

(5) Constituée en 1924, afin de récupérer la liberté religieuse via les moyens légaux, la *Liga Nacional Defensora de la Liberta Religiosa* (LNDLR) fut déclarée illégale par le gouvernement au mois de mars 1925, et opéra dès lors clandestinement.

Suspension du culte public

Les évêques en sont encore à temporiser. Au nom d'une « morale évangélique » que la vraie foi mexicaine abomine, ils prêchent aux fidèles patience et modération. En sous-main, l'archevêque de Mexico cherche à obtenir du Vatican qu'il prenne à sa place la responsabilité d'une décision, face à la guerre imposée par le gouvernement maçonn... Pie XI voudrait un arrangement coûte que coûte, l'épiscopat mexicain aussi.

Le 23 juillet, on dépêche Mgr Tito Crespi, légat apostolique, chez le ministre de l'intérieur. Le prélat multiplie les concessions : il se contenterait bien d'une assurance verbale, qui, en échange d'une docilité cléricalisée assurée, « adoucirait » l'application de la loi. Rien n'y fit. Adalberto Tejeda, le secrétaire du Gouvernement Calles, reste inflexible. Surtout sur l'article 19 (enregistrement des prêtres)...

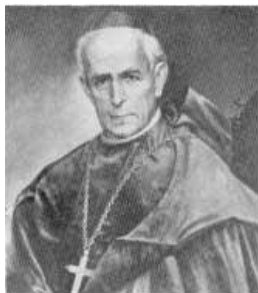
Le 24 juillet, Rome tranche la question. C'est un télégramme du cardinal Gaspari au Comité Episcopal mexicain : « *Saint-Siège condamne loi en même temps que tout acte qui puisse signifier, ou être interprété par le peuple fidèle, acceptation ou reconnaissance*

de ladite loi. L'épiscopat du Mexique devra suivre pour norme d'action le critère de la majorité, si possible de l'unanimité, et donner l'exemple de la concorde. »

L'épiscopat mexicain de 1926 compte 38 évêques : 1 qui résiste, 1 qui cède, et 36 qui se taisent ou condamnent le soulèvement armé,

seule force de résistance capable d'en finir avec le despotisme religieux.⁶ Au lendemain de la réponse romaine, une mesure va réunir l'assentiment de tout l'épiscopat : la suspension du culte public.

« *Dans l'impossibilité où nous sommes de maintenir l'exercice du ministère des sacrements selon les règles imposées par le droit canon, ayant consulté le Saint Père, S.S. Pie XI, et obtenu son approbation, nous ordonnons qu'à partir du 31 juillet de la présente année, et jusqu'à ce que nous en disposions autrement, on suspende dans toutes les églises de la République le culte public qui requiert l'intervention du ministère sacerdotal. »⁷*



Mgr José Mora y del Rio (1854-1928), archevêque de Mexico

(6) Huges Kéraly, « Histoire des cristeros », *Itinéraires* no 269, p. 48 ; « *Les proportions ne se sont guère améliorées, depuis, sur le champ de bataille chrétien.* »

(7) Deuxième lettre pastorale collective du Comité Episcopal mexicain, 25 juillet 1926.

L'astuce épiscopale eût été courageuse, et pleinement catholique, si les évêques aussitôt avaient organisé, s'ils avaient seulement permis l'entrée du clergé dans les catacombes, aux côtés du peuple mexicain qui cachait déjà ses prêtres spontanément. Tout était prêt... Mais la hiérarchie ordonne aux curés de campagne de rejoindre l'abri des chapelles privées en ville. Ces prêtres, qui avaient vingt ans, qui étaient prêts à tous les sacrifices, plient devant l'Ordinaire et sa solution de facilité. On les persuade sans peine que désobéir à l'évêque, fût-ce par fidélité au peuple, qui est alors une Eglise crucifiée, c'est désobéir au pape.

Une guerre de paysans

L'Association Catholique de la Jeunesse Mexicaine (ACJM) réagit à cette mesure et diffuse un ordre du jour : « *Contre l'article 18 sur les délits en matière de culte religieux, qui punit d'une amende de 500 pesos, ou à défaut de quinze jours de prison, l'usage de vêtements ou d'insignes religieux en dehors des lieux de culte, nous avons décidé que le port permanent de notre insigne sera obligatoire pour tous les membres de l'ACJM à partir du 31 juillet* ».

Le 1^{er} août 1926, jour de l'entrée en vigueur de la loi Calles, les catholiques mexicains éprouvent le sentiment tragique d'avoir vu se dresser tous les pouvoirs contre eux. Rome

se tait. Les troupes violent et fusillent sans jugement. Le gouverneur fait prendre les leaders catholiques. Les évêques les privent des sacrements. Les maisons se transforment en oratoires, tandis que le gouvernement ferme les églises, les chapelles particulières, les couvents et les écoles religieuses dans tout le pays.

Le 3 août 1926, à Guadalajara, dans l'État de Jalisco, les armes commencent à parler. Les premières guérillas sont composées essentiellement de paysans. Ces groupes armés – qui à plusieurs reprises mettront les troupes fédérales en échec – reçoivent un appui grandissant, chaque fois plus important est le nombre de ceux qui, au cri de « *Viva Cristo Rey y Santa Maria de Guadalupe!* »⁸, rejoignent ceux qui allaient être connus sous le nom de Cristeros. Les catholiques se soulèvent contre l'oppression du gouvernement à Jalisco, Zacatecas, Guanajuato et Michoacán, et bientôt la presque totalité du centre du pays. Le conflit conserve un caractère fondamentalement rural bien que la direction de la LNDLR est principalement urbaine.

Une centaine de prêtres, peut-être 110 (sur 3'500) ignorent les consignes de l'épiscopat. Ils offrent leur vie, aux côtés des Cristeros. De très nombreux

(8) « Vive le Christ-Roi et Sainte Marie de Guadalupe ! »



régiments doivent donc monter au feu sans le secours des sacrements. Quant aux dames de Mexico, elles ne manqueront jamais de rien. La femme du président Calles, fervente catholique, entretient elle-même ses chapelains, mais mourra sans prêtre : *« Mme Calles, femme du sinistre président du Mexique, demanda un prêtre avant sa mort. Elle vécut en catholique, mais mourut sans recevoir les derniers sacrements. Quand elle apprit que sa fin approchait, Mme Calles demanda à l'infirmière d'appeler un prêtre. F. J. Martinez, O.M.I., auxiliaire à l'église Saint-Vincent, arriva, mais l'entrée lui fut refusée par le gendre de la mourante, sous prétexte que la malade était trop faible. On promit au prêtre de le rappeler plus tard. Mais la mort survint. »*⁹ Les autres dames de Mexico en furent

souvent réduits à acheter la protection de membres du gouvernement.

L'encyclique « Iniquis afflictisque »

Le 18 novembre 1926, la pape Pie XI adresse une encyclique sur le Mexique à tous les évêchés du monde, parce que le clergé et les nombreux catholiques du Mexique, *« fortifiés par une plus abondante effusion de la grâce, ont offert en leurs personnes un tel exemple et un tel spectacle que Nous-même croyons devoir le mettre en lumière comme il le mérite à la face de l'univers catholique par un document solennel de l'autorité apostolique »*.

Dans cette encyclique, le Pape montre, premièrement, l'aggravation des excès commis par les gouvernants mexicains contre les catholiques, puis le courage toujours plus grand avec lequel ces derniers opposent aux ennemis de leur foi une résistance

(9) *La Semaine catholique de la Suisse française*, jeudi 15 septembre 1927.

indomptable, quoique pacifique : « *Après la promulgation d'une loi si odieuse, comment les archevêques et évêques du Mexique auraient-ils pu se résoudre à garder le silence ? Le fait est qu'ils protestèrent tout aussitôt en des lettres empreintes d'une sereine énergie : protestation que ratifia*



Notre prédécesseur immédiat, puis qu'approuvèrent les évêques, en certains pays, collectivement¹⁰; en d'autres, presque tous individuellement ».

Sur le premier point, le Pape examine surtout les dispositions arbitraires de la Constitution de 1917,

(10) C'est le cas pour la Suisse : « S. G. Mgr Schmid von Grunegg, évêque de Coire et doyen des évêques suisses, ayant adressé, au nom de l'épiscopat suisse, un télégramme de sympathie aux évêques mexicains, a reçu la réponse suivante : « *La lettre et le télégramme de Votre Excellence adressés à Mgr Joseph Mora y del Rio, archevêque du Mexique, et à l'Episcopat mexicain, ont pénétré nos cœurs de gratitude envers la personne de Votre Excellence et à l'égard de tout l'Episcopat suisse, dont Votre Excellence a daigné interpréter les sentiments de cordiale charité qui nous unissent dans l'amour du Christ...* » Mexico, le 12 septembre 1926 » (Nouvelle parue dans *La Semaine catholique de la Suisse française*, jeudi 11 novembre 1926).

les aggravations intolérables qu'en a faites la loi récente encore plus odieuse. Il dit la sanguinaire tyrannie qui rappelle les pires époques de persécutions, y compris celle de la Révolution française, dont le Pape a récemment glorifiés les martyrs, en pensant à leurs imitateurs, les martyrs de la révolution mexicaine.

Le Pontife décrit ensuite la conduite splendide du clergé et des fidèles mexicains, tels ces jeunes gens qui moururent en acclamant le Christ-Roi. Le Pape fait même allusion à la mort héroïque de deux jeunes catholiques qui ont donné leur vie pour Dieu et leur patrie, dont *La Semaine Catholique de la Suisse française*¹¹ donnera le récit : « *Manuel Melgarejo et Joachim Silva, le premier âgé de vingt-quatre ans, le second de dix-sept, ont été arrêtés à Zamora comme propagandistes de la Ligue pour la défense des libertés religieuses. Les soldats voulurent forcer Melgarejo à crier : Vive Callès ! Le jeune homme s'y refusa et cria, au contraire : « Vive le Christ-Roi ! » Les soldats lui coupèrent alors par petits morceaux les deux oreilles, et, comme le jeune confesseur de la foi*

(11) Dans son édition du jeudi 2 décembre 1926.

criait encore plus fort : «Vive le Christ-Roi !» ils lui arrachèrent la langue. Son compagnon, présent à ce supplice, le protégea de son corps et l'embrassa si fortement que les soldats ne purent les séparer. Ils tirèrent alors sur le groupe et les deux jeunes catholiques moururent sous les balles des bourreaux. »

Le drapeau des Cristeros

L'émotion de Pie XI est bien compréhensible : il avait proclamé la Royauté sociale de Notre Seigneur Jésus-Christ ; les Mexicains la signaient de leur sang... D'août à décembre 1926 les Cristeros n'ont pas l'ombre d'une organisation militaire mais leur détermination est entière, ils n'hésitent pas à s'interposer. Le serment de l'été 1926, bien des Cristeros l'ont prêté à genoux, devant l'autel, au moment de recevoir la communion : *« Moi, N., en présence de Jésus-Christ mon Roi et Seigneur, par amour de la Très Sainte Vierge de Guadalupe et par amour de ma patrie, je jure solennellement de défendre les armes à la main la parfaite liberté religieuse du Mexique »*. Ce serment, vécu jusqu'à l'effusion du sang, leur vaudra le sobriquet gouvernemental « los Cristos Reyes, los Cristeros » qui sera leur titre de gloire au Ciel.

Le 31 décembre 1926, à Mexico, alors que des milliers de paysans sont déjà sous les armes, ils ne sont guère plus d'une trentaine à venir entendre



la messe et communier dans le couvent clandestin de la Mère Conchita, qui finira au pénitencier des îles Marias.¹² L'abbesse remit à Manuel Bonilla Manzano, 23 ans, avec toutes les bénédictions de l'Ordre, un drapeau mexicain au centre duquel les Sœurs avaient brodé l'image du Sacré-Cœur, et, sur l'autre face, celle de la Vierge de Guadalupe. Les douze coups de minuit venaient de sonner la naissance de l'année 1927. Pour l'honneur du Christ-Roi, dans une totale impréparation militaire, un nouveau régiment catholique était né. Moyenne d'âge : 20 ans. Formation : ACJM. Situation sociale : étudiants.

(à suivre)

ABBÉ CLAUDE PELLOUCHOUD

(12) *« Vingt ans de réclusion criminelle : elle avait fait davantage pour alimenter la résistance catholique que tous les évêques mexicains réunis. »* – Huges Kéraly, « Histoire des cristeros », *Itinéraires* no 271, p. 41.